



Contre le voyage de mon fils en tunisie

Par **sandrine**, le **29/03/2008** à **21:29**

mon mari est tunisien, moi française, j'ai demandé le divorce et cela ne se passe pas au mieux il menace de prendre rayan notre premier enfant et de l'emmener en tunisie sans retour pour mon enfant. rayan a 7 ans et le pere est considéré en tunisie comme prioritaire sur son enfant par rapport a la mère de plus à 7 ans l'enfant est considéré comme un homme. je lui ai dit que je ne veu pas qu'il l'emmene et il m'a menacé de me tuer si je m'y oppose. comment faire de façon légale pour l'empêcher de l'emmener. nous avons aussi 2 filles une de 2 ans et demi et une autre de 14 mois. je ne sais pas quoi faire pour me protéger et protéger mes enfants. je suis dans une détresse totale. merci de prendre le temps de traiter mon appel au secours. sincèrement merci je n'ai personne a qui me confier et mon avocate est absente en ce moment; je n'ai pas trop envi de laisser un message et que mon mari le sache et que ça crée plus de tensions. c'est pourquoi je vous remerci de me donner la marche a suivre afin de ne pas commettre d'erreur. je suis a bout moralement. j'ai la boule au ventre. pardon de vous ennuyer mais j'ai besoin d'en parler. merci encore.

Par **jeetendra**, le **30/03/2008** à **11:01**

bonjours, prenez contact avec le mediateur familial ou les services sociaux de votre commune pour qu'il vous aide psychologiquement et juridiquement en plus ils sont soumis au secret professionnel il n'y a pas de risque, courage, cordialement

Par **laeti05**, le **30/03/2008** à **19:30**

bonjourrrnrrnpersonnellement, je prendrais ses menaces au sérieux et j'agis immédiatement avant qu'il ne soit trop tard:rn1/ j'enmènerais mes 3 enfants chez des personnes de confiance qu'il ne connaît pas et qu'il ne puisse pas retrouver.rn2/ j'irais à la gendarmerie ou au commissariat pour porter plainte contre votre mari (menace de mort et d'enlèvement d'enfant) et déclarer votre départ et celui de vos enfantsrrnrrnsi vous avez de la famille ou des amis (surtout des hommes) c'est le moment de leur demander de l'aide pour qu'ils fassent bloc avec vous.rnsurtout ne restez pas seule à avoir peur dans votre coin. demandez à l'aide à qui vous pouvez. allez voir assistante sociale, associations d'enlèvement d'enfants. montrez à votre ex que vous n'avez pas peur de lui .rrnrrnbon courage

Par **kyriagathe**, le **13/04/2008 à 15:46**

Aller voir sur le site gouv.fr contre les enlèvements d'enfants à l'étranger, y sont listées toutes une série de mesures possibles telles que interdire la sortie du territoire, interdire la délivrance d'un passeport...